

**Le Préfet de l'Orne**

**Agence régionale de Santé de Normandie  
Délégation départementale de l'Orne**

**A R R E T E**

**Portant renouvellement de l'agrément des médecins habilités dans le département de l'Orne, pour établir les avis médicaux en faveur des étrangers malades.**

---

**LE PREFET DE L'ORNE,  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,**

- VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment les articles L.313-11, 11°, R.313-22 et R.511-1,
- VU** la loi n°2009- 879 du 21 juillet 2009 modifiée, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- VU** le décret n° 2010 - 336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de Santé (ARS),
- VU** l'arrêté interministériel du 9 novembre 2011, relatif aux conditions d'établissement et de transmission des avis rendus par les Agences régionales de santé, en application de l'article R.313-22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, en vue de la délivrance d'un titre de séjour pour raison de santé,
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2013, portant agrément des médecins habilités du département de l'Orne, pour établir les avis médicaux en faveur des étrangers malades pour la période du 27 juillet 2013 au 26 juillet 2016,
- VU** l'avis du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du 24 février 2016, l'absence de réponse des représentants de l'Union régionale de professionnels de santé-médecins de l'Orne et les réponses des praticiens proposés,
- SUR** proposition du Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de Normandie,

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1 :** Sont habilités pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 27 juillet 2016, pour établir les rapports médicaux prévus à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté interministériel du 9 novembre 2011 susvisé, les praticiens dont les noms suivent :

- Docteur Maryse CALLENS, spécialiste en médecine générale, « Le sapin vert »  
61420 LA FERRIERE – BOCHARD, T : 02.33.27.17.52
- Docteur Jérôme GUIBERT, spécialiste en médecine générale, 14, rue Charles  
Mousset, 61100 FLERS, T : 02.33.64.01.37
- Docteur Robert HAUE, spécialiste en médecine générale, 12, route de Moulins la  
Marche, 61550 LA FERTE – FRESNEL, T : 02.33.34.91.44

**ARTICLE 2 :** Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne et le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, aux représentants de l'Union régionale de professionnels de santé- médecins de l'Orne et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne.

ALENCON, le 06 juillet 2016

**Le Préfet,**



**Isabelle DAVID**